

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-343

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SAS SMT sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues **62 rue Saint Patrice** à l'occasion de la réparation d'un fourreau cassé pour le déploiement de la fibre optique,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu **du 20 mai 2024 au 21 mai 2024**,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera **par chaussée rétrécie et une déviation pour les piétons sera mise en place du 20 mai 2024 au 21 mai 2024**:

- Rue Saint Patrice face au numéro 62, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SAS SMT.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze mai deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

